



Avis public

Demande de dérogations mineures

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière du 3 août 2020 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à des demandes de dérogations mineures pour un projet d'implantation d'une nouvelle résidence jumelée sur le lot 6 362 629.

Ces demandes ont pour effet d'autoriser:

- L'implantation d'une résidence jumelée sur le lot 6 362 629, avec une marge avant de 6.97 mètres, contrevenant ainsi au règlement de zonage numéro 699-11, Annexe B, exigeant une marge avant minimale de 7.6 mètres.

En vertu des Arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033, une consultation écrite d'une durée de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ces demandes de dérogations mineures doivent le faire par écrit **avant le jeudi 30 juillet 2020 à 16h30**. Vos commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à guy.coulombe@ville.bedford.qc.ca, par courrier adressé à Guy Coulombe au 1 rue Principale Bedford J0J 1A0 ou déposés l'hôtel de ville à cette même adresse.

Une description détaillée du projet fait partie intégrante de ce document.

DONNÉ à Bedford, ce 15 juillet 2020.

Guy Coulombe
Directeur général